



CGT Educ'action Versailles
 La Rotonde-32-34 avenue des Champs
 Pierrefeu-92 000 NANTERRE
 .Tel : 06 40 16 79 39
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Avril Mai juin 2016

Bimestriel n° 168

SOMMAIRE

Édito	1
Bilan (rapide) du 51ème congrès de la CGT	2
Lycée en éducation prioritaire : ça va mieux?	2
Dossier : Hors classe	3-4
Dossier : phase d'ajustement	5-6
Les sales Profs	7
Nos coordonnées	8

Mais qui sont les bloqueurs, qui sont les réac' ?

C'était prévisible. Alors que le mouvement contre la loi travail se durcit, les attaques se font de plus en plus fortes contre les organisations syndicales notamment la CGT. Et c'est logique, les actions importantes des mois de mars avril étaient regardées avec un œil un peu condescendant par un gouvernement droit dans ses bottes qui avaient beau jeu d'identifier les manifestants dans la case des réactionnaires inquiets du changement et qu'il fallait rassurer. Ce gouvernement ne s'attendait pas à ce que la lutte perdure et se renforce avec l'entrée dans le mouvement des acteurs clefs de notre économie nationale. La grève (et non pas le blocage) des raffineries, dans les dépôts de carburant, dans les transports, chez les chauffeurs routiers, dans les centrales a changé la donne. En effet, les organisations syndicales, et au premier plan la CGT, appuient là où cela fait mal, là où se crée le profit. Il ne s'agit plus seulement de manifester mais bien de retrouver l'essence de la grève (sans jeu de mots) : bloquer l'économie dans l'intérêt de ceux qui produisent la richesse. Et ça marche ! Contrairement à ce que l'on voudrait bien faire croire, le

mouvement ne s'essouffle pas. Il suffit pour cela d'observer la mise en branle médiatique (en mars relativement bienveillante) contre la CGT pour comprendre que la peur commence à changer de camp.

Et, car cela va mieux en le disant, il nous faut réaffirmer que ce mouvement est plus que légitime. Le primat des intérêts de l'entreprise (article 1), l'inversion de la hiérarchie des normes (article 2) sont inacceptables et contraires à toutes les conquêtes du mouvement syndical depuis plus d'un siècle. A nouveau, derrière le dévoiement du terme de modernité, ce projet de loi travail porte en lui une logique libérale où l'entreprise peut mettre en place un véritable dumping social et particulièrement dans une période d'austérité telle que nous la vivons.

La question se pose bien entendu de la place du secteur de l'éducation dans ce mouvement. A nouveau, les arguments ne manquent pas pour nous mobiliser. Ce code du travail prévoit pour les apprenti-e-s des dérogations inacceptables aux horaires légaux de travail. Comment ne pas faire le lien avec l'offensive du tout apprentissage dans la

région ? L'inversion des normes reflète également l'autonomie renforcée des établissements scolaires et la mise en concurrence accrue entre les écoles, les collèges et les lycées. Enfin, après le code du travail, c'est le statut du fonctionnaire qui est visé. Les outils sont en place pour y mettre fin. Mais surtout, nous devons, face aux tentatives d'atomisation sociale de ce gouvernement, des précédents et des futurs, opposer une autre logique : un syndicalisme confédéré, solidaire entre ses secteurs d'activités et porteur d'un projet émancipateur tant sur le plan social que sur le plan éducatif.

Cela passe donc par la mobilisation en participant aux actions de nos différentes structures professionnelles et interprofessionnelles avec pour objectif la réussite de la grève et manifestation nationale du 14 juin prochain.

Mathieu Moreau
 Co-secrétaire
 CGT Educ'action 95

Bilan (rapide !) du 51^{ème} congrès de la CGT

Le congrès s'est ouvert par un moment très commenté par les médias, les sifflets des congressistes pour Thierry Le Paon et le représentant du parti socialiste. Ces sifflets annonçaient les deux premiers débats du congrès : le bilan négatif du mandat de notre ex-secrétaire général et la lutte en cons-

truction contre la loi travail. Les délégué-e-s de la CGT Educ'action ont pu s'exprimer sur notre bilan de la mandature de la direction Le Paon, les luttes en cours, le travail commun avec la FSU et les rapports intersyndicaux, ...même s'il n'est pas aisé de prendre la parole, encore moins de défendre les amendements rédigés dans nos syndicats départementaux !

Ces 5 jours ont été passionnants, entendre s'exprimer autant de militant-e-s de la CGT en plein mouvement de lutte contre la loi travail, rappeler l'importance de ce mouvement, ces enjeux, ces freins aussi, était vraiment riche. Le congrès a pesé pour obtenir la rédaction et le vote d'un appel dès le mercredi soir, évoquant la mobilisation jusqu'à la grève reconductible... nous avons toutes et tous largement diffusé cet appel dans nos syndicats, il a été un point d'appui pour la mobilisation.

L'intervention de Rim Hidri des FRALIB a été un moment très fort du congrès. Elle est intervenue au début de la résolution sur

le thème 2 « Construction des luttes », la lutte menée et racontée démontrait assez simplement et clairement le sens de l'engagement dans et avec la CGT (à voir en vidéo sur le site du 51^{ème} congrès).

Evidemment notre organisation de 650.000 adhérent-e-s n'est pas univoque, le travail de notre direction est de faire la synthèse et de permettre que coexistent différents courants de pensées parfois complémentaires, parfois antagonistes, sans casser notre outil militant... La direction qui le fera a été élue largement et comme vous avez pu le voir ces jours-ci, elle s'est mise au travail immédiatement !

Marie Buisson,
mandatée par la CGT Educ'action Versailles
au 51^{ème} congrès



Lycée en éducation prioritaire : ça va mieux?

La lutte contre la réforme de l'éducation prioritaire continue.

En effet, dès le début la réforme annonçait clairement que la refonte de l'éducation prioritaire ne concernait que les écoles et les collèges. Dans la foulée, les lycées classés « éducation prioritaire » sont entrés en résistance afin d'être intégrés au nouveau dispositif. Une première victoire suite à cette mobilisation est apparue dans le BO du 5 juin 2014, « La question des lycées en éducation prioritaire sera traitée ultérieurement car elle ne relève pas de la même logique de réseau »... Hourra, la lutte a payé !

Hélas, le constat actuel est tout l'inverse. Malgré un questionnement constant des personnels des lycées aux instances du mi-

nistère de répondre. Et pour cause, la ministre dans un courrier adressé au député des Hauts de Seine, Sébastien PIETRASANTA, donne sa vision de la réforme pour la prochaine rentrée (voir encadré).

Sous l'impulsion du lycée Joliot Curie de Nanterre du 92, une AG intersyndicale Ile de France, a eu lieu le mercredi 11 mai 2016, à la bourse du travail de Paris. Cette AG avait pour but d'organiser une action avant la fin de l'année afin de rappeler à la Ministre que les lycées n'avaient pas lâché sur la question de l'éducation prioritaire. Elle a aussi permis d'élargir un réseau de diffusion d'informations régional sur la question de la lutte pour l'éducation prioritaire. A l'issue de cette AG une date d'un rassemblement devant le ministère a été actée.

Ainsi le mercredi 18 mai dernier, 120 personnes, enseignants de différents lycées de la région parisienne, principalement de l'académie de Versailles, se sont retrouvées devant le ministère afin de montrer à la Ministre qu'elle avait raison et que tout allait mieux dans les quartiers populaires. Une Garden party avec petit-four et Champomy et une dépose de vieux matériels a eu lieu.

La Ministre a refusé de nous recevoir en



délégation et nous a renvoyé vers nos rectorats respectifs. Cette fin de non-recevoir marque bien le déni du ministère concernant la question des lycées en éducation prioritaire.

Il a donc été acté de se retrouver en AG avant la fin de l'année scolaire afin de préparer les actions de la rentrée.

Tout ne va pas mieux dans les lycées, maintes réformes ont fragilisé les collègues et les élèves, et les lycées en éducation prioritaire seront les grands perdants. Encore une fois le gouvernement tape sur les catégories les plus défavorisées.

La lutte doit continuer et s'amplifier !

Alexandre Mares
Bureau CGT Educ'action 95

Extrait du courrier de Najat VALLAUD-BELKACEM à Sébastien PIETRASANTA, député des Hauts de Seine.

Comme vous le savez, la refondation de l'éducation prioritaire que nous avons engagée est axée sur la scolarité obligatoire, c'est-à-dire l'école et le collège.

nistère à ce sujet, personne n'était en me-



VERSAILLES

DOSSIER SYNDICAL D'ACCÈS A LA HORS CLASSE PAR TABLEAU D'AVANCEMENT

(mettre une croix dans la case correspondante)

Syndiqué(e) cgt : oui non :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : **Code Postal :**

Téléphones : domicile : -- -- -- -- -- portable : -- -- -- -- --

e- mail :@.....

Corps : grade : **Classe normale**

Echelon obtenu au 31/08/2016 :^{ème} échelon. Mode d'accès : GC ; CH ; AN

Ancienneté dans le 11^{ème} : an(s)

Discipline :

Code discipline :

(Voir dernier arrêté de promotion)

Affectation actuelle :

Type d'établissement :
(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, IUFM etc.)

Est-il classé prioritaire : OUI ; NON

Nom de l'établissement :

Adresse :

Date de l'affectation dans l'établissement :

Situation administrative

Note administrative obtenue avant le 31 août 2015 :/40

Note pédagogique obtenue avant le 31 août 2015 :/60

Note globale :/100

Date de la dernière inspection :

Éléments du barème : Voir [site des Élus](#)

<http://www.cgteeduc-versailles.fr/gestion-de-carriere-1/hors-classe/>

Pour consulter vos notes :
Se connecter sur I-Prof,
cliquez sur le bouton "Votre
Dossier",
puis sur l'onglet "Carrière" et
sélectionnez "Notation"

• Pour permettre le traitement de votre dossier, joindre **IMPÉRATIVEMENT** la photocopie de votre CV saisi sur I-Prof/Siap accompagné des pièces justificatives transmises au rectorat.

Si possible, joindre à votre dossier le tableau du barème téléchargeable sur le site des Élus, rubrique [Hors-classe](#)

Dossier syndical à retourner à l'adresse suivante :
CGT-Éduc'action Versailles, La Rotonde,
32-34 Avenue des champs Pierreux, 92000 NANTERRE.



ACCÈS A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DE LYCÉE PROFESSIONNEL, D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

*Estimez votre barème :
colonne A*

ELEMENTS DU BAREME

A) NOTATION			
1° - Note sur 100 au 31.08.2015 <ul style="list-style-type: none"> • Note pédagogique + Note administrative • Note sur 20 X5 pour les CPE <i>Si la note pédagogique est vieille de + de 5 ans et < à la note moyenne de l'échelon actuel, il sera alors attribué : la note pédagogique moyenne de l'échelon</i>	Note pédagogique : / 60 Note administrative : / 40		
B) PARCOURS DE CARRIERE - Echelons			
Echelons			
1° - Si l'échelon acquis au 31.08.2016 est le 11^{ème} échelon			
<ul style="list-style-type: none"> ☞ agent au 11^{ème} échelon ----- ☞ ancienneté dans le 11^{ème} : 5 points/an ----- Mode d'accès au 11 ^{ème} : <ul style="list-style-type: none"> ☞ au Grand Choix ou au Choix----- 	40 points Sans limitation		
Mode d'accès au 11 ^{ème} : <ul style="list-style-type: none"> ☞ au Grand Choix ou au Choix----- 	5 points		
2° - Si l'échelon acquis au 31.08.2015 est le :			
<ul style="list-style-type: none"> ☞ 10^{ème} échelon ----- <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mode d'accès au 10^{ème} : ▪ au Grand Choix ----- ☞ 9^{ème} échelon ----- ☞ 8^{ème} échelon ----- ☞ 7^{ème} échelon ----- 	30 points 5 points 15 points 10 points 5 points		
C) PARCOURS PROFESSIONNEL			
Établissement prioritaire (20 points maxi)			
1° - Exercice en établissement prioritaire (ZEP / Ville / RSS / REP) : <ul style="list-style-type: none"> ☞ 5 à 10 ans d'ancienneté dans le poste (au 01/09/2015) ☞ Plus de 10 ans d'ancienneté dans le poste..... ☞ REP + 	5 points 10 points + 5 points		
Démarche de promotion			
2° - Etre : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Bi-admissible 	5 points		
C) INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL			
1° - Avis éventuel du Recteur seulement 2° - Avis d'ensemble des corps d'inspection Eléments pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Activités professionnelles/Fonctions spécifiques • Richesse et diversité des parcours • Formations et compétences/Titres et diplômes et mode d'accès dans le corps 	Exceptionnel : 250 points 2 niveaux Avis IPR ou IEN : Favorable Défavorable	Oui / Non Oui / Non	
3° - Avis du chef d'établissement Elément pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'implication dans la vie de l'établissement 	2 niveaux Favorable Défavorable	Oui / Non Oui / Non	
En cas d'égalité de barème, la note pédagogique (note administrative pour les CPE), puis la date de naissance départageront les candidats			
TOTAL			

DOSSIER SYNDICAL D'AFFECTATION des TZR, MA Garantis de réemploi Contractuels CDI ou CDD

Syndiqué(e) cgt : oui non :



Situation à la rentrée 2015

TZR Stagiaire MAGE CDI CDD Vacataires
(Mettre une croix dans la case correspondante)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Ville : Code Postal :

Téléphones : (domicile : - - - - - : - - - - -)

E-mail :@.....

Echelon obtenu au 30/08/15 pour les titulaires :

Echelon obtenu au 01/09/15 pour les MA Garantis :

Ancienneté dans l'Éducation Nationale au 31/08/16 :

Discipline : Code discipline :
(Voir dernier arrêté d'affectation)

Affectation actuelle :

Type d'établissement :
(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, etc.)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Situation familiale

Autorité parentale unique : oui non
(veuf-ve, divorcé-e, célibataire avec enfant(s))

Enfant handicapé : oui non

Conjoint ou ascendant handicapé oui non

Nombre d'enfants à charge :

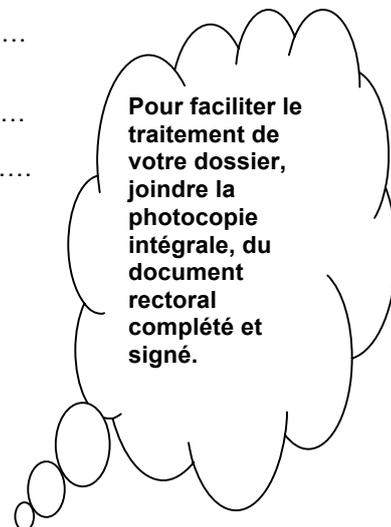
Situation particulière

Avez-vous demandé à être éventuellement affecté-e dans des établissements à contraintes particulières (REP, Violent, Sensible, Difficile) {voir liste de ces établissements sur circulaire rectorale} oui non

Avez-vous demandé, en 1^{er} vœu, le maintien dans votre établissement actuel oui non

Votre Chef d'établissement a-t-il émis un avis favorable à votre renouvellement (CDD) : oui non

Admissibilité à un ou plusieurs concours oui non



POUR LES TZR LES ELEMENTS DU BAREME PRIS EN COMPTE SONT :

Echelon 7pts/échelon :

Ancienneté dans la ZR 10 points/année + 25 points par tranche de 4 ans :

Total :

.....

Vœux préférentiels :

N° d'ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Type d'établissement	Libellé du vœu en clair
1			
2			
3			
4			
5			

MAGE et CONTRACTUELS CDI :

Vœux formulés :

N° d'ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Type d'établissement	Libellé du vœu en clair
1			
2			
3			
4			
5			
7			
8			

Joindre impérativement une photocopie du dossier rectoral intitulé « **Fiche de vœux d'affectation** »

CONTRACTUELS CDD et Vacataires :

Ordre des vœux départementaux exprimés	N°1 : N°2 : N°3 : N°4:
---	---

Joindre impérativement une photocopie du dossier rectoral intitulé « **Renouvellement de candidature** »

Cette année encore, le rectorat devrait affecter les collègues CDD et CDI après consultation des élus à la CCP. Espérons que cela ne se bornera pas à donner une simple information sans véritable discussion au regard d'un barème lié à l'ancienneté de service et des vœux formulés par nos collègues. Nous réclamons la totale transparence dans les mesures d'affectation. Nous exigeons le réemploi de tous les non-titulaires à la rentrée 2016 ainsi que la mise en place d'un véritable plan de titularisation dans la fonction publique d'enseignement, sans concours, sans condition de diplôme et de nationalité, avec une période de formation adaptée. Nous exigeons l'arrêt du recrutement des personnels précaires et l'augmentation, en conséquence, des postes offerts aux concours.

Envoyer votre dossier syndical d'affectation à :

Les Élus Paritaires de la CGT-Éduc'action de l'Académie de Versailles

32-34 avenue des Champs Pierreux - 92000 NANTERRE

Téléphone : 06 40 16 79 39 ; e-mail : eluscgtversailles@gmail.com

Les sales profs

Les tests cannabis obligatoires dans les établissements : beaucoup de bruit pour rien ?

Valérie Pécresse en campagne, lors des élections régionales en Ile de France avait proposé des tests de détection du cannabis systématiques et obligatoires dans les lycées. "Concrètement, ces tests seraient proposés aux conseils d'administration des 470 lycées franciliens. Il reviendrait à ces instances de direction de donner ou non leur feu vert à la mise en place du dispositif. Une fois la décision validée par un établissement, un test salivaire deviendrait obligatoire pour l'ensemble des élèves qui y sont inscrits. S'ils donnent leur accord, les élèves seront contraints de se soumettre à ces tests sous peine d'être considérés d'emblée comme "positifs". Les parents seront prévenus et les lycées où les adeptes de la fumette sont les plus nombreux feront l'objet de mesures spécifiques pour lutter contre le trafic".



Mais cette proposition tient-elle vraiment au regard du droit ?

Une collectivité comme la région Ile-de-France peut-elle imposer aux lycéens des tests salivaires pour détecter le cannabis ?

Ces tests touchent aux libertés publiques et à l'intégrité de la personne. Seule la loi peut restreindre ces libertés. Aujourd'hui seul un officier de police judiciaire peut décider ces prélèvements et dans des cas particuliers comme un conducteur d'automobile qui aurait un comportement dangereux sur la route. Un conseil d'administration d'un établissement qui adopterait cette proposition du conseil régional n'a pas l'autorité pour le faire.



Le test peut-il être réalisé par un officier de police judiciaire dans un lycée ?

Le prélèvement ne peut être effectué que quand il y a présomption d'infraction. Il faut un motif. Ensuite pour tout acte qui concerne un mineur il faut un accord des parents. Passer outre c'est violer les droits des familles et les libertés individuelles. Une question prioritaire de constitutionnalité pourrait être déposée pour savoir si un règlement intérieur d'établissement peut imposer cela. Actuellement aucune loi ne le permet.

La loi scolaire serait-elle au dessus des lois ?!

Il serait choquant que parce que c'est un lycée un conseil d'administration pourrait décider cette mesure et que les élèves seraient obligés d'y céder. Les atteintes à la liberté individuelle et le respect de l'intégrité physique ça vaut aussi pour les établissements scolaires. Quant à l'idée que l'élève qui ne se soumettrait pas au contrôle serait déclaré positif, cela serait extrêmement choquant du point de vue du droit.

D'après les propos recueillis par François Jarraud dans L'Expresso du Café Pédagogique du 23/12/2015, auprès

de Valérie Piau, avocate spécialisée dans le droit scolaire. La proposition de financer ces tests salivaires a été adoptée le 19 mai 2016.

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs
Pierreux

92 000 NANTERRE

cgteducversailles@gmail.com

Tel : 06 40 16 79 39

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences tous les vendredi + permanences téléphoniques
en fonction de nos disponibilités : laissez un message pour
être rappelés ou envoyez-nous un courriel (Beaucoup d'in-
formations pratiques et d'actualités sur notre site
Internet

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

cgteducaction78@gmail.com

Co-secrétaires départementaux :

Dominique Mousseau Xavier Lemaitre

Permanence : Vendredi

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@gmail.com

Secrétaire départemental :

Yannick Billiec

Permanences : merc.10h-12h, jeudi

10h-16h, vend.15h-18h

SDEN-CGT 92

La Rotonde 32-34 Avenue des champs

Pierreux 92 000 Nanterre

Syndicat 06 81 96 51 23

Question carrières 1^{er} degré

06 40 58 25 46

Questions carrières 2nd degré

06 38 79 32 38

cgteduc92@gmail.com

Site : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

Permanence : le vendredi à partir de
10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 88 77 36 17

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Site : [http://](http://www.cgteducaction95.ouvaton.org)

www.cgteducaction95.ouvaton.org

Co-secrétaires départementaux :

Olivier Delous, Mathieu Moreau

Permanence : Mardi 10-17h et ven-

dredi 10-17h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire, ATSS (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Bulletin à renvoyer à la CGT Educ'action Versailles La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 NANTERRE